

Mise à jour au 31/10/2013



Préfecture
des Pyrénées-Orientales

Démarche Qualité

Mode d'emploi



Petit guide d'information
pour les usagers

des services publics

Accueil des usagers

La Préfecture des Pyrénées-Orientales

Accueil général

lundi 09h00-15h30

mardi/jeudi 09h00-12h00/13h15-15h30

mercredi/vendredi 09h00-12h00

est ouverte au public de 9h00 à 15h30 *

(voir au dos détail des horaires par service)

au 24 Quai Sadi Carnot

66951 PERPIGNAN CEDEX

**Depuis le 6 mai 2013, le Bureau des Droits à Conduire
est situé au 5 rue Bardou Job à Perpignan**

Sous-Préfecture de Céret

6 Bld Simon Battle-66400 CERET

04.68.87.10.02

ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h00 à 11h30

fermé le matin le 1er jour du mois.

Les demandes de certificats d'immatriculations
et de visites médicales des permis de conduire de
l'arrondissement de Céret sont traitées en Préfecture

Sous Préfecture de Prades

177 Avenue du Général de Gaulle

BP 40095

66501 PRADES CEDEX

04.68.05.39.39

ouverture au public du lundi au jeudi
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

*** Ces horaires d'accueil sont susceptibles
de modifications en cours d'année;
nous vous invitons à les consulter
sur notre site internet
avant tout déplacement**

Nous contacter

Par internet

le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

www.pyrenees-orientales.gouv.fr

rubrique « contactez nous »

Par courriel

pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Par téléphone

le standard de la préfecture vous répond au

04.68.51.66.66

« Allo service public » répond au 39 39

sur toute la France.

Ce numéro de téléphone unique permet d'obtenir
en moins de trois minutes une réponse ou
une orientation à toute demande
de renseignement administratif.

Ce service est accessible
à tous les usagers du service public
en semaine de 8h00 à 19h00
le samedi de 9h00 à 14h00
coût : 0,12 euro par minute
à partir d'un téléphone fixe.

Le portail de l'administration française

www.service-public.fr

Usagers de la route

Cartes grises

lundi

hors vacances scolaires
09h00-14h00
(arrêt des tickets à 13h30)
pendant les vacances scolaires
09h00-12h00
(arrêt des tickets à 11h30)

Permis de conduire

lundi

hors vacances scolaires
09h00-14h00
pendant les vacances scolaires
09h00-12h00

mardi/mercredi/jeudi/vendredi

09h00-12h00
(arrêt des tickets à 11h30)

mardi/jeudi/vendredi

09h00-12h00

FERMÉ LE MERCREDI

Le saviez-vous ?

Il n'est pas nécessaire de se déplacer aux guichets d'accueil de la préfecture pour obtenir son certificat d'immatriculation.

La demande peut être effectuée par courrier

- vous pouvez aussi déposer votre dossier auprès de votre mairie à l'exclusion de Perpignan et Prades.
- Le garagiste peut également proposer de s'occuper des formalités d'immatriculation de ses clients.
- Le changement d'adresse peut se faire sur internet.

Toutes les informations utiles et les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers d'immatriculation sont disponibles sur le site internet de la Préfecture

www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr et
[sur celui de l'agence nationale des titres sécurisés :](http://www.ants.interieur.gouv.fr)
www.ants.interieur.gouv.fr

ATTENTION

La fabrication centralisée des certificats d'immatriculation (carte grise) exclut désormais toute délivrance immédiate de ce document aux guichets.

Le coupon détachable des anciennes cartes grises permet néanmoins de circuler dans l'attente du nouveau titre de circulation (validité 1 mois).

Service étrangers

Perpignan

Préfecture

Lundi, mardi et jeudi
de 9h00 à 12h00

Les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers de demande de titres de séjour sont disponibles sur le site internet de la Préfecture
(l'adresse figure au verso)

Demandeurs d'asile

suivi des demandes d'asile
mardi 13h30-15h30
vendredi 09h00-12h00

Etudiants étrangers de Perpignan (UPVD) 52 Avenue Paul Alduy à Perpignan

Accueil à l'Université à partir d'octobre jusqu'à fin novembre.
Horaires d'accueil variables
suivant années universitaires :
renseignements
sur le site internet de la Préfecture

Naturalisations

pas d'ouverture au public
demande de renseignements :

pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

prise de rendez-vous pour le dépôt d'un dossier
pref-naturalisations@pyrenees-orientales.gouv.fr

Autres services

Associations

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Cartes professionnelles

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Armes

accueil du public (catégorie B)
lundi/mercredi/vendredi
9h00-12h00
(catégories C et D : envoi postal uniquement)

Livrets de circulation

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Cartes nationales d'identité

s'adresser en mairie
La mairie reçoit les demandes
et remet ensuite les nouveaux titres.

Passeports biométriques

En mairie dotée
d'une station d'enregistrement
voir liste des 21 communes
du département
sur le site internet

La mairie recueille les données
qui sont validées en Préfecture.

Le passeport est retourné
en mairie après confection
par l'agence nationale des titres sécurisés.